



Au service
des peuples
et des nations

Tunis, le 10 mai 2018

Signature du document de projet

« Prévenir l'extrémisme violent en Tunisie à travers des approches de développement basées sur les droits de l'homme »

Numéro de projet : 00099940

Partenaire de réalisation : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Date de démarrage : 1 janvier 2018

Date d'achèvement : 31 décembre 2020

Date de réunion du CAP : 23 mars 2018

Description succincte

La Tunisie, comme d'autres pays dans le monde, est confrontée à une menace d'extrémisme violent qui pose des défis pour la sécurité publique et le processus politique ainsi que le processus général de relance économique.

L'impact attendu du projet est de contribuer à renforcer la résilience de l'Etat et de la société tunisienne à l'extrémisme violent en rendant plus efficaces les efforts en matière de prévention de l'extrémisme violent (PEV) à travers le développement et la mise en œuvre de politiques publiques gouvernementales contribuant à la PEV conformément aux priorités établies dans la Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme et dans le respect des droits de l'homme avec une implication directe de la société civile et des acteurs locaux.

Afin d'appuyer les actions nationales contre cette menace, le projet se concentre sur deux domaines : (i) l'appui institutionnel pour l'établissement de mécanismes efficaces à l'échelle de l'ensemble du Gouvernement pour la PEV en Tunisie (*whole-of-government*) ; et (ii) le renforcement de l'implication de acteurs non-étatiques (société civile et secteur privé) et des acteurs locaux pour favoriser une approche globale de la société pour la PEV (*whole-of-society*).

Pour la réalisation de ces objectifs, le projet appuie des mécanismes inclusifs qui rassemblent différents acteurs et qui permettent d'agir de façon concertée et basée sur des évidences, tout en favorisant l'ancrage des principes des droits de l'homme dans la prévention de l'extrémisme violent.

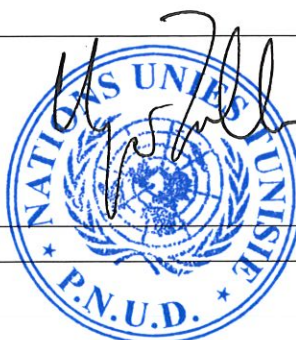
Effet UNDAF/CPD : Effet 1 de l'Axe Gouvernance : Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre

Marqueur genre : 2

Total des ressources nécessaires :	2 692 500 USD	
Total des ressources allouées :	PNUD :	216 000 USD
	Suisse :	1 687 500 USD
A financer :	789 000 USD	

Approuvé par :

Ministère des affaires étrangères	PNUD	Présidence du Gouvernement Commission nationale de lutte contre le terrorisme
 Le Ministre des Affaires Etrangères Khémaies JHINAOUI Nom :	 Nom :	 Nom :
Date : 10 MAI 2018	Date :	Date :



ACRONYMES

CAP	Comité d'approbation des projets
CNLCT	Commission nationale de lutte contre le terrorisme
CPAP	Plan d'action du Programme de Pays du PNUD en Tunisie
CTITF	Equipe spéciale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme
DCAF	Centre pour le Contrôle Démocratique des Forces Armées – Genève
DECT	Direction exécutive du Comité des Nations Unies contre le terrorisme
DIM	Mise en œuvre directe
EPNU	Equipe-Pays des Nations Unies en Tunisie
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme
ODD	Objectif de développement durable
OGC	Centre de gouvernance du PNUD à Oslo – <i>Oslo Governance Center</i>
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PEV	Prévention de l'extrémisme violent
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RCSNU1325	Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies
SNLCET	Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme
UNCCT	Centre des Nations Unies de lutte contre le terrorisme
UNDAF	Plan cadre d'aide au développement du système des Nations Unies en Tunisie
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

I. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

La Tunisie est confrontée à une menace d'extrémisme violent, qui pose des défis pour la sécurité publique et le processus général de relance économique et le processus politique. Le pays a fait face à un certain nombre d'attaques terroristes ces dernières années, ce qui a permis d'adopter des approches de sécurité plus robustes pour aborder le phénomène. À l'extérieur du pays, des Tunisiens ont participé, aux rangs de combattants étrangers faisant partie de groupes extrémistes violents transnationaux, présents dans des zones conflictuelles, telles que la Syrie, l'Irak et la Libye, notamment l'organisation de l'Etat Islamique, mais aussi d'autres groupes, et ces derniers peuvent constituer une menace à leur retour en Tunisie.

Les motivations pour ces actions et pour l'adoption par certains tunisiens d'attitudes extrémistes sont complexes. Elles comprennent des problèmes structurels tels que le manque d'opportunités socio-économiques, la marginalisation et les inégalités géographiques ainsi que les expériences individuelles et l'influence des réseaux sociaux. La complexité du phénomène est illustrée par l'absence d'une définition globalement acceptée sur l'extrémisme violent.

Le Secrétaire Général de l'ONU a indiqué, en 2015, dans le « Plan d'Action pour la Prévention de l'Extrémisme Violent », que les tentatives visant à résoudre le problème de l'extrémisme violent nécessitent une approche globale, englobant non seulement les mesures antiterroristes basées sur la sécurité, mais aussi des mesures préventives systématiques qui répondent directement aux facteurs de l'extrémisme violent.

Augmenter les capacités de résilience de l'Etat et de la société tunisienne à l'extrémisme violent devient ainsi l'objectif primordial et suppose donc de se focaliser sur les activités de prévention à moyen et à long terme même si des réponses sécuritaires immédiates sont nécessaires. Ceci revêt une plus grande importance si, comme indiqué par le PNUD dans son programme régional sur la prévention de l'extrémisme violent (PEV) en Afrique¹, on considère que la Tunisie ne constitue pas un épicode de croissance de l'extrémisme violent mais plutôt un « *spill-over country* » qui souffre de l'enracinement des groupes djihadistes dans la Libye voisine.²

La Stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme (SNLCET), adoptée fin 2016, intègre la prévention parmi ses quatre piliers (les trois autres étant la protection, la poursuite et la réponse). De même pour la Commission Nationale de lutte contre le terrorisme (CNLCT), créée en mars 2016, sous l'égide du Chef de Gouvernement en vertu de la loi organique n°2015-26 du 7 août 2015 relative à la Lutte contre le Terrorisme et le Blanchiment d'Argent. La CNLCT est appelée à jouer le rôle d'un organe consultatif chargé de la coordination entre les organes gouvernementaux pour les questions de PEV et de la lutte contre le terrorisme.

Le rôle de consultation et de coordination de la CNLCT, avec sa composition regroupant 14 ministères et différents experts s'avère ainsi indispensable.

Dans le cadre d'une initiative de l'Equipe-Pays des Nations Unies en Tunisie (EPNU), le PNUD a appuyé un atelier regroupant la CNLCT et des agences des Nations Unies, début décembre 2016, pour examiner les besoins de la CNLCT et les possibilités d'appui des Nations Unies.

Certains défis liés à la fois à la capacité organisationnelle de la CNLCT ainsi qu'à son expertise technique dans la PEV ont été identifiés lors de cet atelier.

¹ « Preventing and responding to violent extremism in Africa: a development approach », Regional and Multi-Country Project Document, (UNDP, 2016), p. 16.

² « Rapport du Secrétaire général sur la menace que représentent, pour la Libye et les pays voisins, y compris au large des côtes libyennes, les combattants terroristes étrangers recrutés par l'Etat islamique d'Iraq et du Levant (EIL, également connu sous le nom de Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés ou qui rejoignent leurs rangs », S/2016/627, (Conseil national de sécurité, 18 juillet 2016), point 36 et 37. Il convient de rappeler que le nombre de personnes tuées au cours d'attaques terroristes sur le sol tunisien est relativement faible, environ 170 depuis le soulèvement populaire de 2010-2011, dont une centaine de membres des forces de sécurité et 59 touristes étrangers. La majorité des décès ont eu lieu en 2015 lors de trois attaques spectaculaires.

Les besoins d'intervention pour prévenir l'extrémisme violent peuvent différer d'une région à l'autre ou d'une municipalité à l'autre, qui sont considérés et qui regroupent à la fois comme des facteurs individuels, groupés, communautaires, institutionnels et transnationaux (soit au niveau régional ou mondial). La campagne mondiale et nationale pour s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs sociétaux qui nourrissent le fléau de l'extrémisme violent a apporté un nouveau paradigme dans les approches d'un phénomène qui était précédemment associé à un programme de sécurité. Les institutions ont aujourd'hui la possibilité de renforcer la coopération avec les acteurs du secteur de développement et de la société civile et de faire un travail de recherche dans l'analyse, la planification et la conception des interventions afin d'appuyer leur mise en œuvre.

II. STRATEGIE

L'impact attendu du projet est de contribuer à renforcer la résilience de l'Etat et de la société tunisienne à l'extrémisme violent en rendant plus efficaces les efforts en matière de PEV à travers le développement et la mise en œuvre de politiques publiques gouvernementales contribuant à la PEV, dans le respect des droits de l'homme, élaborées et mises en œuvre de façon concertée et informée avec une implication directe de la société civile et des acteurs locaux.

Pour ce faire, la théorie du changement proposée est articulée autour de deux grands types de changement interconnectés liés à l'analyse causale indiquée dans la section précédente.

1. Changements au sein du Gouvernement

Cet axe vise à augmenter les capacités du Gouvernement à définir les priorités pour prévenir l'extrémisme violent et à rendre ces efforts plus efficaces à travers des actions de communication et sensibilisation. Il est basé sur la notion selon laquelle :

Si le Gouvernement est capable de mieux prendre en considération le facteur de l'extrémisme violent en concertation avec d'autres acteurs (parlement, société civile, acteurs locaux), et si ses capacités en termes de planification stratégique participative intégrant les droits de l'homme et de coordination sont développées, il sera alors en mesure d'établir des priorités claires et pertinentes permettant de prévenir le phénomène de façon efficace.

De plus, si le Gouvernement est en mesure de communiquer au public de manière transparente les actions de PEV, notamment à travers les médias, et si ces derniers ont la volonté de le faire et en comprennent les avantages, alors plus de transparence mènera à une plus grande appropriation par le public des efforts visant à prévenir l'extrémisme violent. Si cette appropriation par le public est renforcée, alors ceci mènera à une augmentation progressive de la confiance du public envers les institutions nationales et en parallèle, une potentielle augmentation de l'efficacité des institutions à répondre aux causes majeures de l'extrémisme violent.

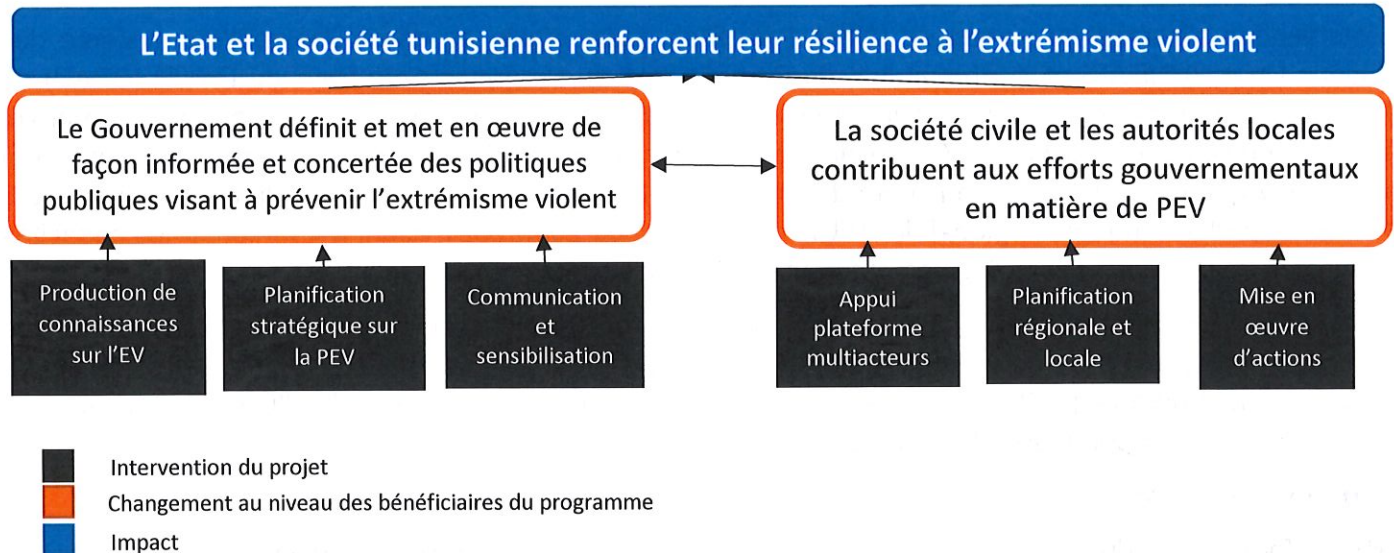
2. Changements au sein d'autres acteurs : la société civile et les acteurs locaux

Cet axe vise à mettre en place des approches intégrées à travers lesquelles les causes de l'extrémisme violent sont visées de manière coordonnée tant au niveau national que local. Le point de départ est le développement des capacités d'acteurs permettant de renforcer l'efficacité des efforts menés par le Gouvernement. Il est basé sur la notion suivante :

Si les acteurs publics locaux, ainsi que la société civile sont plus structurés autour de la thématique de la PEV, ceci permettra de renforcer leurs capacités de proposition et de réalisation de façon plus efficace aux efforts de planification nationale. Leur participation dans le processus de planification permettra également de mieux participer dans la mise en œuvre et ce à travers des actions de sensibilisation de proximité et le suivi des efforts pour s'assurer, entre autres, qu'elles se font en alignement avec le respect des droits de l'homme.

Si la société civile est en mesure de mettre en place ces approches, cela contribuera à l'augmentation de l'efficacité des institutions à répondre aux causes majeures de l'extrémisme violent, ainsi qu'au développement de projets et d'activités au niveau régional et au niveau local.

De plus, si les acteurs publics locaux sont en mesure de développer et de mettre en œuvre des approches régionales et locales pour la PEV de façon concertée et participative en alignement avec les approches nationales, alors cela contribuera à la diminution de certains facteurs locaux de vulnérabilités.



Mandat du PNUD concernant la prévention de l'extrémisme violent

Il y a une reconnaissance mondiale de la nécessité d'avoir une approche globale pour aborder l'extrémisme violent, qui examine les efforts visant à remédier aux causes structurelles de l'extrémisme ainsi qu'aux actions fondées sur la sécurité contre la violence et le terrorisme. Cette reconnaissance a été consacrée par le « Plan d'Action du Secrétaire Général de l'ONU de 2015 pour la Prévention de l'Extrémisme Violent », ainsi que par des orientations telles que « Prévenir l'Extrémisme Violent à Travers la Promotion du Développement Inclusif, de la Tolérance et du Respect de la Diversité » du PNUD, en 2016. L'engagement du PNUD dans la PEV est fondé sur des principes conformes aux droits de l'homme et aux politiques et cadres internationaux de l'ONU.

Le PNUD a un mandat pour prévenir l'extrémisme violent, qui tire profit de son expertise et de ses forces dans le domaine de la promotion de la résilience des communautés, de la relance socioéconomique et de la bonne gouvernance. Une « approche de développement » régionale et stratégique pour la PEV en Afrique (qui comprend la Tunisie) a également été récemment finalisée. Le projet s'inscrit dans ce programme régional notamment au niveau des résultats suivants :

- Résultat 1 : Les institutions nationales et les communautés sont capables de prévenir et de lutter contre l'extrémisme violent ;
- Résultat 4 : Les discours violents et la propagande extrémiste sont contrés ;
- Résultat 8 : Les politiques et les programmes régionaux et nationaux tiennent compte des recherches et des analyses sur l'extrémisme violent.

Le projet s'inscrit également dans le Programme régional sur la PEV pour la région des pays arabes actuellement en cours de finalisation.

Le bureau du PNUD en Tunisie met déjà en œuvre certaines activités visant à prévenir l'extrémisme violent en Tunisie à travers le dialogue entre la société civile et la police de proximité. Le bureau de Tunisie participe également à l'appui du développement local, qui met l'accent sur les zones vulnérables, en abordant des questions prioritaires telles que le chômage, la lutte contre la corruption, la protection de l'environnement, la réforme du secteur de la sécurité et la promotion de la cohésion sociale. Sur la base

d'une approche de renforcement des capacités, ces initiatives ont permis l'émergence d'une expertise locale dans l'administration et la société civile. Le bureau a également bénéficié d'un appui au cours de l'année 2017 permettant d'affiner des interventions en cours et futures sur la PEV à travers une analyse de risques approfondie ainsi qu'un soutien dans la planification et le suivi de projets spécifiques à cette thématique. Cet appui s'inscrit dans le cadre d'une initiative régionale soutenue par le Hub du PNUD à Amman qui aboutira au développement d'un guide sur le suivi et l'évaluation des projets de PEV, lequel, une fois publié, pourra éventuellement être utilisé par le projet et ses partenaires.

L'intervention s'inscrira au niveau de l'Effet 1 du Plan cadre d'aide au développement du système des Nations Unies (UNDAF) et le Produit 1.1. du Plan d'action du Programme de Pays du PNUD (CPAP) en Tunisie pour la période 2015-2019 qui ont été signés avec le Gouvernement tunisien en 2014. Le projet s'inscrira également au niveau du Cadre stratégique du système des Nations Unies pour le développement sur la PEV qui est actuellement en cours de finalisation. De même il répondra à la solution type numéro 3 du nouveau Plan Stratégique global du PNUD pour la période 2018-2021 visant à « renforcer les capacités nationales de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes ».

Enfin, de tels efforts bénéficient également de la capacité du PNUD à promouvoir, de manière globale, des politiques contre l'extrémisme violent, et à en assurer la synergie avec les travaux relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD), et en particulier l'objectif 16 sur Paix, Justice et Institutions efficaces ainsi que les cibles correspondantes 16.1 et 16.a³.

Approches transversales

Dès la formulation du projet jusqu'à sa mise en œuvre, la prise en compte d'une série d'approches transversales revêt un caractère fondamental permettant de renforcer l'efficacité de la stratégie d'intervention proposée. Il s'agit des éléments suivants :

- Sensibilité aux conflits

La sensibilité aux conflits sera intégrée dans les différentes démarches de planification prévues au niveau national (tant dans le développement des priorités nationales en termes de PEV que dans l'élaboration du plan de communication) et au niveau local.

- Genre

Le projet tiendra compte du besoin de mieux appréhender la différenciation et l'adaptation nécessaire dans les interventions ciblant les hommes, les femmes, les garçons et les filles. Cette optique sexo-spécifique impliquera, d'une part, des efforts pour mieux connaître comment les dynamiques de l'extrémisme violent touchent les hommes et les femmes non seulement en tant qu'agents mais également en tant que victimes. D'autre part, elle visera à potentialiser le rôle des femmes et des filles en tant qu'acteurs actifs pour permettre de renforcer les actions de PEV. Pour cela, la dimension genre sera à nouveau prise en compte dans les démarches de planification, communication et recherche prévues tant au niveau national que local, et ce, en synergie avec le Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la RCSNU1325, actuellement en cours de finalisation sous le pilotage du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance. De même, une participation significative des femmes sera assurée dans les différentes interventions. En outre, des appuis complémentaires seront assurés pour la mise en œuvre de ce Plan national d'action sur les Femmes, la Paix et la Sécurité.

³ 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ; 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats Escomptés

Le projet comprend quatre produits répartis en deux axes et qui répondent à chacun des types de changements indiqués dans la section précédente.

Le premier axe fait référence aux interventions adoptant des approches pangouvernementales qui ont pour principal objectif de renforcer les connaissances et les capacités du Gouvernement en matière de planification, concertation, communication et sensibilisation afin d'arriver au développement et à la mise en œuvre de priorités nationales en matière de PEV.

Le deuxième axe prône l'adoption d'approches pan-sociétales qui se focalisent, d'une part, sur le développement des connaissances et des capacités de la société civile pour l'aider à mieux jouer son rôle de proposition et de suivi afin de compléter et renforcer les efforts du Gouvernement en matière de PEV. D'autre part, il vise à travailler au niveau d'une région et de quelques municipalités pilotes afin d'engager des démarches concertées et contextualisées de PEV au niveau local.

AXE 1 : APPROCHES PANGOUVERNEMENTALES POUR LA PREVENTION DE L'EXTREMISME VIOLENT

➤ Produit 1 : Le Gouvernement définit de manière informée et concertée les priorités nationales visant à prévenir l'extrémisme violent dans le respect des droits de l'homme

Les actions du projet débiteront avec un appui visant à accompagner le Gouvernement dans les efforts déjà en cours visant à mieux prendre en considération les facteurs structurels de l'extrémisme violent.

Ceci sera concrétisé sur la base d'initiatives existantes à travers différents ministères (et d'autres acteurs de la société civile et partenaires de développement). Une attention particulière sera prêtée à la méthodologie adoptée et aux résultats obtenus dans la recherche bibliographique sur les causes profondes de l'extrémisme violent en Tunisie, dirigée par l'EPNU et finalisée en fin 2017.

Le projet se focalisera sur le renforcement des compétences et des capacités des acteurs institutionnels et de la CNLCT en vue d'entreprendre une planification stratégique et à atteindre les objectifs de PEV.

Le renforcement des capacités sera entrepris en coordination avec les initiatives menées par d'autres partenaires, de manière à éviter le chevauchement, à compléter les efforts en cours et à répondre aux lacunes identifiées. Des formations et un renforcement des capacités dans les domaines thématiques liés à la PEV, tels que les intersections et les relations entre les facteurs économiques et sociaux, la sensibilité aux conflits, le genre, les jeunes et l'extrémisme violent seront organisés pour les institutions et les partenaires. Les domaines de compétences qui peuvent être pris en charge incluent, mais ne sont pas nécessairement limités à, la planification stratégique, les approches de coordination, le leadership et la résolution des problèmes.

Un accent particulier sera mis sur la prise en compte des droits de l'homme dans le processus de planification en lien avec les principes évoqués dans le Plan d'Action du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Prévention de l'Extrémisme Violent. Ceci sera fait aussi bien en tant que thématique spécifique de formation que méthode de planification et ce à travers l'adoption d'une approche basée sur les droits de l'homme. Ceci pourra être fait en concertation avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) qui a déjà formé plusieurs représentants gouvernementaux sur les droits de l'homme dans le cadre de la lutte anti-terroriste.

Ce travail devra permettre de développer davantage les priorités nationales déjà identifiées dans la SNLCET en matière de PEV et de les opérationnaliser à travers un plan national précisant les interventions concrètes, les rôles et les responsabilités des différentes institutions gouvernementales et le budget nécessaire.

Ce plan sera accompagné d'un cadre de suivi permettant de mesurer le progrès de la mise en œuvre et l'impact des interventions identifiées. Le projet fournira l'expertise pour appuyer l'identification des indicateurs et l'établissement de lignes de base.

Tout au long du processus, le projet appuiera les efforts du Gouvernement pour rassembler les différents partenaires opérant dans le domaine de la PEV en Tunisie (telles que le parlement, des instances indépendantes, la société civile, le secteur privé et les partenaires internationaux), et ce en vue de permettre que, la définition des priorités et leur mise en œuvre soient faites de façon participative, transparente et concertée. Le projet fournira ainsi un appui au Gouvernement pour l'organisation d'ateliers et de réunions de coordination entre les partenaires autour de l'extrémisme violent ainsi que pour la gestion des connaissances associées à ces différentes activités à travers le développement d'outils spécifiques à ces tâches.

En termes de coordination et de soutien aux institutions (technique et de fond), ce résultat bénéficiera de la cartographie des parties prenantes élaborée par l'EPNU. Cela aidera à identifier les aspects de renforcement des capacités, y compris les outils de formation, et à établir un calendrier.

Compte tenu de la complexité du phénomène, le développement des connaissances se poursuivra tout au long du projet. Un appui sera fourni pour que le Gouvernement puisse collaborer avec des chercheurs et d'autres partenaires pour examiner le phénomène de l'extrémisme violent. Ceci inclura la mise en place d'un fonds de recherche piloté par un comité technique présidé par la CNLCT. Le comité sera chargé de gérer des appels à contributions destinés à des chercheurs pour présenter des soumissions sur des questions clés relatives à des problématiques, des lieux géographiques, des communautés ou des groupes sociaux spécifiques.

Ceci impliquera également l'acquisition de connaissances à travers la coopération Sud-Sud et triangulaire. Dans ce cadre, un appui sera fourni au Gouvernement pour effectuer des missions dans d'autres pays afin de lui permettre de connaître et de partager les expériences relatives à la PEV et de prendre part à des événements de haut niveau sur la thématique. Parmi les pays qui pourront faire l'objet de mission d'étude figurent la Suisse, où d'importants efforts préventifs, notamment au niveau cantonal, commencent à se concrétiser⁴.

➤ **Produit 2 : Le Gouvernement développe et met en œuvre des actions de communication et de sensibilisation efficaces, renforçant l'appropriation par le public des efforts visant à prévenir l'extrémisme violent**

Une bonne communication et une sensibilisation sur les différents aspects de l'extrémisme violent (politiques, recherche, etc.) encouragent la transparence et la responsabilité et renforcent la confiance du public.

Ce résultat se concentre sur le renforcement des capacités des principaux acteurs nationaux à toucher le public et à communiquer de manière efficace. Dans ce cadre, un plan de communication et de sensibilisation axé sur la PEV sera élaboré.

Le plan comprendra des dispositions telles que, mais pas nécessairement limitées à :

- L'amélioration de la compréhension des médias et l'appui à la communication institutionnelle de la CNLCT en ligne et à travers les autres médias ;
- Un appui pour une communication efficace de la CNLCT sur le web et les médias ;
- La conception et la mise en œuvre de processus de consultation pour s'assurer que les institutions, le Gouvernement et la CNLCT peuvent bénéficier des perspectives des personnes compétentes dans différentes régions du pays et des représentants des communautés directement affectées par l'EV, par exemple par le biais de réunions à la mairie et d'autres formes de consultations locales ;

⁴ Voir par exemple : https://staedteverband.ch/cmsfiles/ssn_report_prevention_radicalisation_july_2016.pdf

- Le soutien pour la collaboration et l'engagement actif en particulier avec les femmes, les enfants et les jeunes pour la PEV, pour assurer les perspectives diverses sur la problématique et l'appropriation des efforts ;
- Les politiques et les approches pour gérer les médias traditionnels et nouveaux, à la fois pour soutenir les résultats préventifs et en réponse aux incidents d'extrémisme violent.

Lors de la dernière année du projet une nouvelle enquête sera conduite afin de mesurer l'impact de ces actions de sensibilisation.

AXE 2 : APPROCHES PAN-SOCIETALES POUR LA PREVENTION DE L'EXTREMISME VIOLENT

- **Produit 3 : Une plateforme tripartite entre les acteurs étatiques, la société civile et le secteur privé est mise en place permettant de renforcer les efforts nationaux en matière de prévention de l'extrémisme violent**

La participation des parties prenantes, publiques, privées, faisant partie de la société civile et du secteur académique et scientifique sera un élément fondamental du projet dans toutes ses dimensions.

Le projet prévoit notamment un appui spécifique visant à soutenir la création d'une plateforme nationale tripartite impliquant les autorités publiques, la société civile et le secteur privé.

De même, il est prévu que le projet appuie les efforts des parties prenantes qui seront identifiées lors des travaux de la plateforme. Ces actions permettront par la même occasion de consulter ces populations et recueillir leurs attentes en matière de PEV permettant d'informer et de renforcer la pertinence et l'efficacité des efforts gouvernementaux. Une évaluation d'impact de ces actions sera conduite.

- **Produit 4 : Les autorités et les communautés locales de la région de Médenine définissent et mettent en œuvre des initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent et à développer un cadre local multi acteurs en matière de PEV**

Le projet fournira un appui aux collectivités locales au niveau régional et local pour établir un cadre approprié permettant d'identifier et mettre en œuvre des actions multipartites efficaces à long terme, adaptées au contexte local et en alignement avec les priorités nationales pour la PEV.

Le projet appuiera les collectivités locales au niveau de la région de Médenine (phase pilote) à établir un cadre de concertation et d'action multi-acteurs (autorités locales, autorités déconcentrées, société civile, secteur privé, entre autres) ayant pour objectif de définir et de participer à la mise en œuvre des activités sur le terrain contribuant à la PEV. Le projet permettra de conceptualiser et d'opérationnaliser sur une échelle pilote un réseau de correspondants locaux et régionaux de la CNLCT qui assurera une mise en œuvre territoriale des politiques et des programmes nationaux en matière de PEV par les acteurs identifiés.

Les autres régions et municipalités pourront être associées à l'initiative au fur et à mesure que des ressources supplémentaires seront mobilisées.

Ce travail s'inspirera de la recherche et des consultations qui auront lieu au niveau des produits 1 et 3 permettant de comprendre les causes profondes du problème en Tunisie, mais elles seront aussi contextualisées dans la région et la localité ciblées, à travers entre autres les contributions de recherches supplémentaires faites par des chercheurs. Comme dans le cadre du Produit 1, le projet prônera l'adoption de l'approche basée sur les droits de l'homme dans la planification.

Les interventions pourront être inscrites dans un plan local spécifique à la PEV ou intégrées dans des processus plus larges de planification territoriale.

Le projet appuiera directement la mise en œuvre des interventions identifiées. Ces interventions devront aborder délibérément les causes profondes tout en favorisant, de manière holistique, la sécurité humaine, en mettant l'accent sur des thématiques telles que le dialogue et la prévention des conflits, le renforcement de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, l'engagement communautaire, l'autonomisation des

jeunes et des femmes et la promotion de l'emploi. Ces interventions pourront être mises en œuvre par les collectivités locales, la société civile ou d'autres acteurs.

Le fait d'intervenir dans le gouvernorat de Médenine est justifié, entre autres, par :

- La situation sociale, économique et sécuritaire du Gouvernorat de Médenine : le Gouvernorat de Médenine figure à la 13ème place sur 24 dans le classement de l'indice de développement régional (IDR) établi en 2012 par le Ministère du Développement Régional et de la Planification. L'éloignement de ce Gouvernorat de Tunis, sa situation sécuritaire difficile de par sa condition en tant que région frontalière ainsi que la forte présence d'activités économiques informelles dont la contrebande. Le projet, à travers son appui au rapprochement des populations envers les institutions étatiques, pourra contribuer à reconstruire cette confiance
- La volonté du PNUD d'intégrer les actions des différents projets présents dans cette région afin de maximiser les effets pour les populations : plusieurs projets du PNUD interviennent déjà dans le gouvernorat de Médenine⁵. La collaboration et l'intégration entre ces projets permettra de renforcer et d'étendre les effets de ces projets. Des synergies seront notamment assurées avec les projets d'appui à la réforme du secteur de la sécurité, d'appui au développement local intégré et de soutien à la société civile.

Après une évaluation de la phase pilote, un plan de généralisation au reste des régions du pays sera développé. En fonction des ressources additionnelles mobilisées, le projet pourra déjà répliquer la même démarche dans d'autres gouvernorats.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

La mise en œuvre du projet s'appuiera fondamentalement sur l'appui technique et logistique qui sera fourni par l'équipe de projet, ainsi que par l'expertise du PNUD qui pourra être mobilisée au niveau régional (Hub régional à Amman et à Addis Abeba) et mondial (New York et Centre de Gouvernance d'Oslo). Des experts nationaux et internationaux ayant un background dans le domaine de la PEV d'une façon générale avec des compétences spécifiques en fonction des besoins (planification stratégique, droits de l'homme, communication, recherche, etc.) seront également mobilisés pour des activités concrètes. Le PNUD dispose d'un roster d'experts spécialisés qui pourront être mis rapidement à la disposition du projet.

De même, des acteurs locaux, notamment des associations, devront être identifiés pour la mise en œuvre des activités de PEV identifiées dans le cadre des plans élaborés au niveau local.

Synergies, partenariat et coordination avec d'autres intervenants

Le projet veillera à exploiter les opportunités de synergies avec d'autres interventions développées par le PNUD et les autres agences du système des Nations Unies, ainsi que par les autres acteurs internationaux impliqués directement ou indirectement dans la PEV en Tunisie.

Au niveau du PNUD, le tableau ci-dessous reprend les principaux projets en cours avec lesquels des synergies seront établies :

Synergies avec d'autres projets du PNUD	
<i>Appui à la prévention, à la préparation et à la réponse aux crises en Tunisie</i>	Collaboration avec les comités locaux de sécurité qui sont en cours de mise en place dans 7 municipalités de la région de Médenine et qui comptent intégrer la PEV dans ses travaux
<i>TAMKEEN, pour la promotion de la citoyenneté, le renforcement de la cohésion sociale et de la</i>	Appui dans la mobilisation de la société civile au niveau national et local Appui dans le renforcement de capacités des membres des plateformes nationales et régionales dans l'analyse des conflits Appui dans la mise en œuvre de projets associatifs au niveau national et régional

⁵ Projet de réforme du secteur de la sécurité, projet TAMKEEN de renforcement de la cohésion sociale, projet de soutien au développement local intégré, projet de soutien à l'entrepreneuriat et projet d'accès aux droits.

<i>société civile</i>	contribuant à la PEV
<i>Accès aux droits (lancement prévu en mars 2018)</i>	- Mobilisation d'institutions étatiques telles que l'Instance nationale de prévention de la torture et l'Instance des droits de l'homme dans les efforts de PEV - Collaboration avec le Ministère de la justice par rapport au travail prévu au niveau de la prison de Harboub pour améliorer les conditions de détention
<i>Appui au Développement local</i>	- Intégration de la PEV dans les processus de planification locale en cours dans différentes municipalités de Djerba et appui à la mise en œuvre des plans locaux de développement - Réplication de l'approche au niveau municipal dans d'autres régions
<i>Appui au Parlement</i>	- Mobilisation des députés dans les travaux de PEV

La collaboration entre le projet et les structures régionales du PNUD offrira un accès optimal à une plateforme dynamique d'appui technique pour l'élaboration de politiques et pour les aspects programmatiques et opérationnels, tout en facilitant les points d'entrée aux initiatives régionales (Afrique et Etats arabes) et mondiales du PNUD sur la PEV.

Divers membres du système des Nations Unies mènent des travaux en relation avec la PEV. Les agences des Nations Unies, particulièrement actives dans ce domaine, sont le HCDH, l'UNESCO, l'UNFPA, l'ONU Femmes et l'ONUSUD. Certaines agences peuvent fournir un appui direct aux institutions sous forme de renforcement de capacités ou de conseils stratégiques dans des domaines spécifiques. La collaboration avec les agences des Nations Unies sera recherchée afin de maximiser les avantages pour les parties prenantes du projet. Dans ce contexte, le projet vise à renforcer le cadre de l'EPNU pour prévenir l'extrémisme violent, finalisé en fin 2017, en favorisant les synergies et en s'appuyant sur les avantages comparatifs. De plus, en collaboration avec l'EPNU et le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies, le PNUD Tunisie poursuivra sa collaboration avec les entités spécialisées et non-résidentes des Nations Unies, notamment le nouvellement créé Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) pour aider la Tunisie dans ce domaine.

En outre, le projet comprend des mécanismes solides pour établir des partenariats entre les autorités centrales et locales, la société civile, le secteur privé et les institutions de recherche à travers la mise en place de plateformes tripartites autant au niveau national que local. Cela comprendra des efforts pour faire en sorte que les voix des femmes et des jeunes, au niveau local, soient prises en considération.

De même, le projet s'inscrira dans le Programme RESPECT (Redevabilité, sécurité et prévention de l'extrémisme violent pour les citoyennes et citoyens tunisiens) de la Direction développement et coopération (DDC) du Gouvernement fédéral suisse. Ce programme vise à ce que d'ici 2026, les instruments de surveillance et de redevabilité du secteur de sécurité soient en place, le cadre légal soit applicable, en ligne avec la Constitution et respectueux des droits de l'homme, les principes de l'exercice démocratique des forces de sécurité soient progressivement appliqués, et les politiques publiques sectorielles déploient des effets mesurables de prévention de l'extrémisme violent. Le fait de participer à ce programme permettra au projet de renforcer les synergies avec d'autres projets y appartenant, notamment avec le DCAF et les actions prévues en matière de renforcement de redevabilité des forces de sécurité intérieures en Tunisie.

Risques et hypothèses

Le projet pourrait être confronté aux risques suivants :

- Sécurité du personnel et des bénéficiaires du projet
- Sentiment de stigmatisation des zones d'intervention ciblées
- Confusion entre les activités préventives et celles liées à la lutte contre le terrorisme
- Manque de capacités nationales pour mettre en œuvre le projet
- Manque d'expertise technique adéquate au niveau international et national

Une description plus détaillée des risques ainsi que des mesures d'atténuation nécessaires est en annexe.

Implication des parties prenantes

Le projet a comme principal groupe cible la CNLCT en tant qu'entité gouvernementale avec un mandat clair en termes de PEV et avec qui le projet a été conçu.

A travers la commission, le projet ciblera également l'engagement d'autres ministères dans le cadre notamment des actions prévues dans les produits 1, 2 et 3. Le fait que la Commission soit composée par 14 autres ministères devra faciliter leur engagement.

Pour ce qui est de la société civile et du secteur privé, le PNUD a déjà eu l'occasion de collaborer avec les initiatives menées par l'Union Européenne et la Conférence Euro-Méditerranéenne organisée par le Club de Madrid, visant à établir une plateforme de concertation dans l'esprit de ce qui est préconisé dans les Produits 3 et 4 du projet.

Enfin, pour ce qui est des collectivités locales, le projet ciblera en priorité la région de Médenine et les municipalités de ce gouvernorat dans laquelle le PNUD intervient déjà afin de faciliter l'engagement des autorités locales et faciliter la synergie avec d'autres projets.

Coopération Sud-Sud et Triangulaire

L'un des objectifs du projet sera d'encourager la mise en réseau et le partage des expériences sur la PEV, en particulier entre les pays de la région arabe et du continent africain, en utilisant le travail dans lequel participe le PNUD dans d'autres pays et les connaissances qui sont générées au niveau des différentes unités de l'organisation (Hubs régionaux à Amman et à Addis-Abeba, Centre de Gouvernance et d'Oslo). Les deux programmes régionaux du PNUD en matière de PEV au niveau du continent africain et de la région des pays arabes constitueront des plateformes fondamentales aussi bien en termes d'expertise technique que de partage de connaissances avec les pays de ces deux régions.

Connaissances

S'agissant d'un projet innovateur et pionnier, la gestion des connaissances sera un élément fondamental à prendre en compte dans sa mise en œuvre. De ce fait, pour informer les politiques nationales et les efforts du pays en PEV, le projet fera le bilan, conjointement avec les parties au projet, des bonnes pratiques et informera les parties prenantes concernées des progrès réalisés. Cela se fera par l'analyse, les rapports et leur diffusion dans toute la région, par les décideurs et les praticiens.

De même, au niveau national, le projet jouera un rôle de fédérateur afin d'aider le Gouvernement à capitaliser sur les connaissances produites par les multiples interventions d'autres acteurs (institutionnels, société civile ou partenaires de développement).

Dans cette même optique, le projet fera également l'objet de deux évaluations (à mi-parcours et finale), permettant de capitaliser davantage sur les leçons apprises lors de la mise en œuvre.

Durabilité et mise en échelle

Afin de garantir la durabilité des actions, le projet se basera sur les deux principes suivants :

1. **Appropriation et leadership national** : Le rôle que jouera la CNLCT dans le projet est clé dans ce sens. Le projet veillera à renforcer ce rôle et à s'assurer que les priorités qui seront définies pour la PEV soient perçues comme un engagement national et non pas comme un produit du projet. Ceci s'applique également aux efforts qui seront menés au niveau local où l'appropriation reviendra aux collectivités locales.
2. **Capitaliser sur des initiatives existantes et coordonner avec ces dernières** : S'agissant d'une thématique sur laquelle interviennent une multitude d'acteurs, la coordination et la concertation revêtira une importance particulière permettant, entre autres, d'assurer la poursuite de certaines initiatives, notamment celles à caractère non institutionnel, dont la durabilité est plus à risque.

Pour ce qui est de la mise en échelle, les efforts menés en termes de gestion des connaissances devront permettre au projet d'arriver à une modélisation de l'expérience permettant, d'une part, de répliquer les actions menées au niveau local, dans d'autres régions et municipalités du pays et, d'autre part, à s'informer d'expériences similaires dans d'autres pays du continent africain et de la région des pays arabes.

IV. GESTION DU PROJET

Efficacité et économie de coûts

Le projet a été structuré d'une façon à pouvoir exploiter au maximum les possibilités de synergies avec d'autres projets du PNUD ainsi qu'avec les partenaires de développement et les autres agences du Système des Nations Unies. Ceci se reflète dans l'Axe 1, où l'appui institutionnel au Gouvernement se fera en concertation et complémentarité avec les actions que des acteurs, tels que « Hedayah », sont en train de fournir en termes de planification stratégique, ou les formations spécifiques que d'autres agences, telles que le HCDH ou CTITF, sont en train d'assurer sur les droits de l'homme, la protection des victimes et des témoins ou d'autres thématiques en relation avec la PEV.

De même, dans le cadre du Produit 3, le projet visera à s'appuyer sur le travail déjà lancé par la DECT pour constituer une plateforme tripartite sur la PEV. Le projet s'appuiera également sur les plateformes de la société civile existantes ou en cours de constitution, comme celle appuyée par l'UE et le Club de Madrid.

En s'inscrivant dans deux Programmes régionaux du PNUD sur la PEV, le projet pourra aussi bénéficier d'un appui technique et financier supplémentaire permettant, entre autres, de renforcer le partage et l'échange des connaissances avec d'autres pays et organisations.

C'est notamment au niveau de la région de Médenine où les synergies avec d'autres interventions, notamment du PNUD, permettra de renforcer l'impact de l'intervention. En effet, au niveau de ce gouvernorat, le projet pourra capitaliser sur le travail en cours et prévu en matière de :

- Police de proximité et notamment à travers la mise en place de comités locaux de sécurité dans 7 municipalités de la région. Ces comités sont composés de représentants des autorités locales, des forces de sécurité intérieure et de la société civile et sont chargés d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre des plans locaux de sécurité visant à prévenir la criminalité au niveau local. Il est prévu de renforcer le travail de ces comités pour tenir compte des spécificités liées à la prévention de l'extrémisme violent. Le projet pourra ainsi capitaliser sur ces comités dans la mise en œuvre d'interventions au niveau municipal ;
- Renforcement de la cohésion sociale et promotion de la citoyenneté. A travers cette intervention le PNUD est déjà en train de travailler avec des associations locales de différentes régions du pays sur la PEV. De ce fait, le projet pourra bénéficier de la connaissance du milieu associatif travaillant sur la thématique au niveau local. De même, un travail de renforcement de capacités des comités locaux de sécurité en matière d'analyse des conflits et renforcement du dialogue est en cours qui pourra également être répliqué au niveau de la plateforme régionale qui sera mise en place. Enfin, un centre de ressources associatif est en train d'être mise en place à Houmt-Souk qui pourra également faciliter la mobilisation et le renforcement des acteurs de la société civile ;
- Appui à la planification locale notamment au niveau des municipalités de Médenine, Ajim, Houmt-Souk et Midoun. Ces interventions constituent une opportunité pour intégrer la PEV dans des processus de planification au niveau municipal et de renforcer la mise en œuvre d'actions spécifiques et pertinentes à la PEV ;
- Amélioration des conditions de détention dans la prison de Harboub. Cette intervention constitue une opportunité pour cibler les détenus de cette prison dans des actions de PEV.
-

Gestion du projet

Le projet sera mis en œuvre principalement à Tunis pour les actions prévues dans les Produits 1, 2 et 3. De ce fait, l'équipe de projet sera basée à Tunis.

Pour les actions prévues dans le Produit 4 qui auront lieu dans la région de Médenine et dans une localité du gouvernorat, il y aura une présence permanente du projet à travers un coordonnateur régional et un assistant administratif recrutés par le PNUD et dont les coûts seront partagés avec d'autres projets intervenant dans la région.

Pour la PEV au niveau régional et local, des interventions concrètes pourront être mises en œuvre par d'autres projet du PNUD et seront coordonnées par le projet.

Le projet comptera également sur l'appui technique du Conseiller politique du Bureau du Coordonnateur résident du système des Nations Unies qui, en plus de fournir des conseils sur la thématique, fournira un appui dans la coordination des interventions avec d'autres entités des Nations Unies.

Enfin, le projet comptera sur l'appui administratif et programmatique du bureau de pays du PNUD en Tunisie qui sera couvert à travers des coûts programmatiques directs autour de 6% du budget du projet.

V. CADRE DE RESULTATS

Effet visé dans l'UNDAF 2015-2019 : Les institutions civiles, politiques et administratives sont pleinement opérationnelles, dans le respect des principes universels des droits de l'Homme, de démocratie et d'égalité de genre (Effet 1 de l'Axe Gouvernance démocratique)

Indicateurs de résultats énoncés dans le CPAP 2015-2019 : Non applicable

Produits applicables du plan stratégique du PNUD : 3.2.1. National capacities strengthened for reintegration, reconciliation, peaceful management of conflict and prevention of violent extremism in response to national policies and priorities

Intitulé et numéro ATLAS du projet : Prévenir l'extrémisme violent en Tunisie à travers des approches de développement basées sur les droits de l'homme (00099940)

PRODUITS ESCOMPTEES	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNEES	SITUATION DE REFERENCE		CIBLES (par fréquence de collecte des données)			METHODES DE RECUEIL DES DONNEES & RISQUES
			Valeur	Année	2018	2019	2020 FINAL	
Produit 1 : Le Gouvernement définit de manière informée et concertée les priorités nationales visant à prévenir l'extrémisme violent dans le respect des droits de l'homme ⁶	1.1 Un plan d'action de PEV qui reflète une compréhension partagée sur la PEV est disponible et diffusé	CNLCT	SNLCET disponible. Plans d'action ministériels en cours d'élaboration	2017	Plan d'action intégré disponible			
	1.2. % des membres de la CNLCT et de son secrétariat permanent qui considèrent que leurs connaissances sur la PEV se sont améliorées et qu'ils l'ont mises en pratique	CNLCT	0%	2017	30%	70%	100%	Sondage annuel auprès des membres de la CNLCT et du Secrétariat permanent
	1.3. Nombre de recherches produites	CNLCT	A établir	2017	Méthodologie de recherche développée. 2 nouvelles recherches	4 nouvelles recherches	4 nouvelles recherches	

⁶ Contribue aux résultats suivants du Programme régional PEV du PNUD en Afrique :

- Résultat 1 : Les institutions nationales et les communautés sont capables de prévenir et de lutter contre l'extrémisme violent
- Résultat 8 : Les politiques et les programmes régionaux et nationaux tiennent compte des recherches et des analyses sur l'extrémisme violent.

Produit 2 : Le Gouvernement développe et met en œuvre des actions de communication et de sensibilisation efficaces, renforçant l'appropriation par le public des efforts visant à prévenir l'extrémisme violent ⁷	2.1 Degré de mise en œuvre du plan de communication pour la PEV	CNLCT	Plan non encore disponible	2017	Plan de communication finalisé. 20% des actions prévues mises en œuvre	50% des actions prévues mises en œuvre	80% des actions prévues dans le plan mises en œuvre	Enquête de perception
	2.2 % des personnes connaissant les efforts du Gouvernement en matière de PEV (désagréé par le genre, âge, zone etc)	CNLCT	Information non disponible	2017	Ligne de base établie		Augmentation de 30% par rapport à la ligne de base	
Produit 3 : Une plateforme tripartite entre les acteurs étatiques, la société civile et le secteur privé est mise en place permettant de renforcer les efforts nationaux en matière de prévention de l'extrémisme violent	3.1 Un dispositif de suivi multi-acteurs de la mise en œuvre du Plan d'action mis en place	CNLCT	Plateforme en cours de mise en place avec l'appui de la DECT	2017	Draft du cadre de suivi disponible et parties prenantes au dispositif identifiés. Une première réunion organisée	Au moins 4 réunions de suivi organisées avec la participation de représentants de la société civile et de l'ARP et du secteur privé	Au moins 4 réunions de suivi organisées avec la participation de représentants de la société civile et du secteur privé	
	3.2 Nombre d'actions PEV menées par les membres de la plateforme	CNLCT	0	2017	4 nouvelles	4 nouvelles	4 nouvelles	
Produit 4 : Les autorités et les communautés locales de la région de Médénine définissent et mettent en œuvre des initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent	4.1. % des relais régionaux de la CNLCT qui considèrent que leurs connaissances sur la PEV se sont améliorées et qu'ils l'ont mises en pratique	CNLCT	Relais régionaux non encore mis en place	2017	100%	100%	100%	
	4.2. Cadre, Procédures de travail de la plateforme régionale tripartite sur la PEV établis	CNLCT	Plateforme non encore en place	2017	Oui	Oui. Modèle revu prêt pour la généralisation dans d'autres régions	Oui.	
	4.3. Nombre de régions et de municipalités disposant d'un plan d'action spécifique à ou intégrant la PEV	CNLCT	Plans pas encore disponibles	2017	La région de Médénine et une municipalité du gouvernorat	Toutes les municipalités du gouvernorat		
	4.4. Nombre de recherches produites sur le plan local.	CNLCT	0% dans les territoires cibles	2017	10%	30%	50%	

⁷ Contribue au Résultat 4 du Programme régional PEV du PNUD en Afrique : Les discours violents et la propagande extrémiste sont contrés

VI. SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux règles et procédures du PNUD, le projet sera suivi à travers les plans de suivi et d'évaluation suivants :

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Actions prévues
Suivre les progrès vers les résultats	Les données relatives à l'avancement des indicateurs de produit seront recueillies en vue de les analyser et les évaluer par rapport à l'atteinte des résultats mentionnés dans le Cadre de Résultats (CR).	Par trimestre, ou selon la fréquence indiquée pour chaque indicateur dans le CR	Si un retard est enregistré au niveau de certains indicateurs, le sujet sera abordé et traité par l'équipe de gestion du projet pour prendre les mesures nécessaires.
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques qui peuvent menacer la réalisation des résultats escomptés. Identifier et suivre les actions de gestion des risques en utilisant un journal des risques. Cela comprend des mesures de surveillance et des plans qui auraient pu être nécessaires selon les normes environnementales et sociales du PNUD. Les vérifications seront effectuées conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer le risque financier.	Par trimestre	Les risques sont identifiés par l'équipe de gestion du projet et des mesures sont prises pour gérer le risque. Le journal de risque est activement maintenu pour assurer le suivi des risques et prendre les actions adéquates.
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons seront capturées régulièrement, ainsi que celles provenant d'autres projets et partenaires et intégrées de nouveau dans le projet.	Au moins une fois par an	Les leçons pertinentes sont capturées par l'équipe du projet et utilisées pour améliorer les décisions de gestion.
Assurance Qualité annuel du Projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses du projet pour améliorer les décisions de gestion.	Une fois par an	Les points de forces et de faiblesses seront examinés et utilisés pour la performance du projet.
Revoir et prendre des mesures correctives	Révision interne des données de toutes les actions de suivi pour faciliter la prise de décision.	Au moins une fois par an	La performance de données, les risques, les enseignements et la qualité seront discutés par l'équipe de gestion du projet et utilisés pour effectuer des corrections nécessaires.
Rapports du projet	Un rapport d'avancement des activités sera préparé et présenté au comité de pilotage et aux principales parties prenantes, montrant les résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau de chaque output. Le rapport comprend des évaluations qualitatives capables de mettre en exergue l'avancement et la réalisation des principaux produits, à partir de critères de qualité et de méthodes à développer.	Trimestriellement, annuellement et à la fin du projet (rapport final)	
Revue du Projet (Comité de pilotage)	Un Comité de pilotage (CP) pour le projet sera mis en place et sera composé de partenaires gouvernementaux, les bailleurs des fonds (Ambassade de Suisse) et le PNUD. Il approuvera les plans de travail et le budget annuels, examinera les rapports d'avancement, prodiguera des conseils stratégiques et guidera le projet conformément à ses objectifs pour assurer la réalisation des résultats définis. Le CP doit se réunir à la fin du projet pour saisir les leçons apprises et discuter des possibilités de mise à l'échelle.	Semestriel	Les problèmes de qualité ou tout retard observé au niveau de réalisations de résultats devraient être discutés au sein du CP et les mesures correctives nécessaires et adéquates sont prises

Titre de l'évaluation	Produit associé du Plan Stratégique du PNUD	Effet UNDAF/CPAP	Date d'achèvement prévue	Parties prénançantes	Coût et source du financement
Evaluation à mi-parcours		Effet 1	31/05/2019	PNUD, CNLCT	10 000 USD (Suisse)
Evaluation finale		Effet 1	31/11/2020	PNUD, CNLCT	20 000 USD (Suisse)

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget planifié par an (USD)			PARTIE RESPONSABLE	PLANNED BUDGET (USD)		
		2018	2019	2020		Source de financement	Description du budget	Montant
Produit 1 : Le Gouvernement définit de manière informée, précise et concertée les priorités nationales visant à prévenir l'extrémisme violent dans le respect des droits de l'homme	1.1 Appuyer la planification stratégique pour définir les priorités nationales en PEV et suivre leur mise en œuvre	30 000	50 000	50 000	PNUD	Suisse	Consultant international	20 000
	1.2. Renforcer les capacités des membres de la CNLCT et du Secrétariat permanent	20 000	30 000	20 000	PNUD	Suisse	Consultant national	40 000
	1.3. Appuyer la réalisation d'activités de recherche	80 000	100 000	55 000	PNUD	Suisse	Prestataire	20 000
	1.4. Faciliter le partage de connaissances à l'international	50 000	40 000	60 000	PNUD	Suisse	Ateliers	40 000
	Sous-total Produit 1					Suisse	Publications	10 000
	Produit 2 : Le Gouvernement développe et met en œuvre des actions de communication et de sensibilisation efficaces, renforçant l'appropriation par le public des efforts visant à prévenir l'extrémisme violent					Suisse	Consultant international	20 000
	2.1 Elaborer un plan de communication et l'actualiser périodiquement	30 000	5 000	5 000	PNUD	Suisse	Consultant international	10 000
	2.2 Appuyer la mise en œuvre du plan de communication (système d'information de la CNLCT, l'entretien du site web et la communication réseaux sociaux)	15 000	30 000	25 000	PNUD	Suisse	Consultant national	10 000
	Sous-total Produit 2					A mobiliser	Prestataire	25 000
	Produit 3 : Une plateforme tripartite entre les acteurs étatiques, la société civile et le secteur privé est mise en place permettant de renforcer les efforts nationaux en matière de prévention de l'extrémisme violent					A mobiliser	Prestataire	25 000
	3.1 Appuyer la mise en place d'une plateforme nationale tripartite sur la PEV	20 000	20 000	20 000	PNUD	Suisse	Consultant national	20 000
	3.2 Appuyer la réalisation d'actions identifiées par la plateforme	60 000	70 000	70 000	PNUD	Suisse	Ateliers	40 000
	Sous-total Produit 3					A mobiliser	Subventions	100 000
	Produit 4 : Les autorités et les communautés locales de la région de Médénine définissent et mettent en œuvre des initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent					A mobiliser	Subventions	100 000
	4.1. Mettre en place un réseau régional de correspondants de la CNLCT et renforcer les capacités et outiller ses membres	10 000	10 000	10 000	PNUD	Suisse	Consultant national	15 000
	4.2. Mettre en place une plateforme tripartite au niveau régional et renforcer les capacités des membres	15 000	15 000	15 000	PNUD	Suisse	Consultant national	15 000
	4.3 Appuyer la réalisation d'activités de recherche sur l'extrémisme violent dans les	45 000	30 000	30 000	PNUD	Suisse	Ateliers	30 000
	Sous-total Produit 4					Suisse	Consultant international	10 000
	Total					Suisse	Consultant national	20 000
	Sous-total					A mobiliser	Subventions	260 000

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget planifié par an (USD)			PARTIE RESPONSABLE	PLANNED BUDGET (USD)		
		2018	2019	2020		Source de financement	Description du budget	Montant
	territoires ciblés (région et municipalités de Médénine)					Suisse A mobiliser A mobiliser	Ateliers Consultant national Ateliers	15 000 20 000 10 000
	4.4 Appuyer l'élaboration des plans sur la PEV dans les territoires ciblés (région de Médénine et municipalités pilotes) et à la mobilisation des partenaires	40 000	60 000		PNUD	Suisse Suisse Suisse Suisse A mobiliser A mobiliser A mobiliser	Consultant international Consultant national Ateliers Publications Consultant national	10 000 20 000 20 000 10 000 10 000 20 000
	4.5 Appuyer la réalisation d'actions prévues dans les plans locaux sur la PEV	80 000	270 000	100 000	PNUD	Suisse Suisse A mobiliser A mobiliser	Subventions Ateliers Subventions Ateliers	200 000 30 000 180 000 30 000
	Sous-total Produit 4							690 000
Gestion et suivi du projet	Equipe de projet					PNUD	Equipement	45 000
	Conseiller-e technique principal-e (P4) ; Analyste de projet (P2) ; Expert-e nationale en PEV ; Coordonnateur-trice Médénine (25% salaire) ; Assistant-e administratif-tive et financier-e Tunis ; Assistant-e administratif-tive Médénine (25% salaire) ; Chauffeur-e Médénine (25% salaire) ; Equipement (y compris véhicule) et frais divers (loyer)					Suisse	Salaires	260 000
		157 414	250 000	250 000	PNUD	Suisse	Equipement	30 000
						A mobiliser	Salaires	300 000
						A mobiliser	Equipement	29 000
Evaluation	Appui technique et opérationnel					PNUD	Salaires	80 000
	- Conseiller politique P4 (20% salaire)					PNUD	DPC	50 000
	- Chargé de programme (20% salaire)	110 000	50 000	47 500	PNUD	Suisse	Salaires	30 000
	- Appui programmes régionaux du PNUD Afrique et Région Arabe					Suisse	DPC	32 500
	- Coûts opérationnels directs					A mobiliser	DPC	20 000
	Evaluation à mi-parcours						Consultant international	20 000
	Evaluation finale		10 000	20 000	PNUD	Suisse	Consultant national	7 000
General Management Support (8%)						PNUD	Ateliers	3 000
						Suisse		16 000
TOTAL		762 414	990 000	697 500				2 692 500

VIII. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

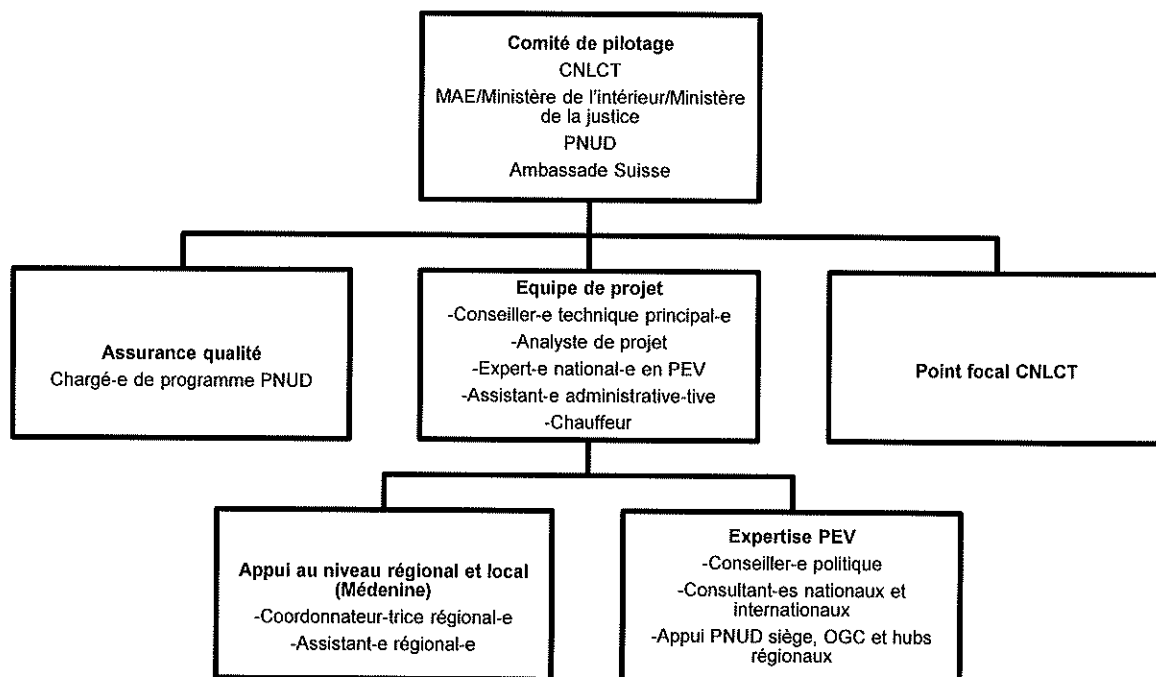
Le projet sera réalisé selon la modalité de mise en œuvre directe du PNUD (DIM).

Un **Comité de pilotage du projet** (CP) sera mis en place dès le démarrage. En tant qu'organe décisionnel du projet, le Comité de pilotage approuvera les plans de travail et le budget, examinera les rapports d'avancement, prodiguera des conseils stratégiques et guidera le projet conformément à ses objectifs pour assurer la réalisation des résultats définis.

Le CP sera co-présidé par le Président de la CNLCT et le Représentant résident du PNUD en Tunisie. Il sera composé de représentants de la CNLCT, du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de la justice, du Ministère de l'intérieur, et des bailleurs des fonds du projet (Ambassade de Suisse) et du PNUD. D'autres acteurs peuvent être invités aux réunions du Comité de pilotage si cela s'avère nécessaire.

Aux fins de la mise en œuvre au quotidien du plan de travail, de la gestion du budget du projet, ainsi que de la planification et de la programmation générales des activités, le CP déléguera cette responsabilité à un(e) chargé(e) de programme du PNUD qui sera responsable de l'assurance de la qualité du projet en étroite concertation avec les membres du Comité de pilotage.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET



Le CP se réunira au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires pourront être organisées en fonction des besoins.

La **gestion opérationnelle au titre de l'exécution des activités** du projet commun sera assurée par une équipe composée de :

- un(e) Conseiller-e technique principal-e (P4) qui agira en tant que responsable du projet
- un(e) Analyste de projet international (P2)
- un(e) Expert(e) national(e) en Prévention de l'extrémisme violent
- un(e) Assistant(e) administratif(ve) et financier(e)
- un(e) Chauffeur-e

La CNLCT sera directement impliquée dans la planification et la mise en œuvre des activités à travers un **point focal** qui sera désigné à cet effet. Pour ce faire, des réunions hebdomadaires auront lieu entre l'équipe de projet et le point focal.

L'équipe du projet sera appuyée sur le plan technique par le Conseiller politique du bureau du Coordonnateur résident à Tunis, des experts sur la thématique au niveau du siège et des bureaux régionaux du PNUD à Amman et à Addis Abbeba et par des consultants nationaux et internationaux à court terme.

Enfin, les actions prévues dans la région de Médenine seront appuyées par un-e coordonnateur-trice et un-e assistant-e qui seront localisés dans la ville de Médenine et dont la prise en charge sera partagée avec d'autres projets du PNUD agissant dans ce gouvernorat.

IX. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le Gouvernement tunisien et le PNUD, signé le 25 avril 1987. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

X. GESTION DES RISQUES

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]⁸ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]⁹ ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

⁸ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

⁹ À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
- a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;
 - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
 - b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
 - c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
 - d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
 - e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
 - f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.
- Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

ANNEXE: ANALYSE DES RISQUES

#	Description	Catégorie	Probabilité Impact	Contremesures / Réponse	Dernière mise à jour
1	Sécurité du personnel et des bénéficiaires du projet	Opérationnel	P=2 I=2	Etroite concertation avec les autorités nationales et UNDSS	01/04/2018
2	Sentiment de stigmatisation des zones d'intervention ciblées	Politique	P=3 I=2	Mettre en exergue les synergies avec les autres projets. Travailler sur la communication.	01/04/2018
3	Confusion entre les activités préventives et celles liées à la lutte contre le terrorisme	Stratégique	P=4 I=3	Se référer aux piliers du Plan d'action du SG sur la PEV et l'approche basée sur les droits de l'homme	01/04/2018
4	Manque de capacités nationales pour mettre en œuvre le projet	Organisationnel	P=3 I=3	Projet axé sur le renforcement des capacités de la CNLCT. Modalité DIM (mise en œuvre directe par le PNUD)	01/04/2018
5	Manque d'expertise nationale et internationale	Opérationnel	P=3 I=3	Capitaliser sur les réseaux global d'experts au niveau du PNUD. Etablir un roster national avec les experts mobilisés.	01/04/2018